## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINI Publié le TION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LO 194-20251027-474





Séance du 24 octobre 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 24 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

## Délibération n° 474

Objet:

Modification du contrat de séjour De l'écureuil

Vote:

Nombre de conseillers en exercice: 13

Présents ou représentés : 9

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

## Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Ahmed KASSOUH

Représentés : Marie Pierre DELCROIX donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Magali STADLER, Marie THOMANN, Laurent MAITRE, Edith POMAREDE

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Suite à une réunion de travail avec le service aide sociale du département, il est apparu nécessaire de modifier et compléter le chapitre relatif au cout du séjour et plus particulièrement les frais d'hébergement.

Les EHPAD du département ont été contrôlés par l'ARS. A l'issu de ces contrôles, 2 points nécessitent d'être mise à jour. D'une part la modification de l'annexe relative à l'accueil des animaux domestiques et d'autre part d'ajouter une annexe relative au consentement des résidents en cas de visites des autorités de tarifications.

Ces modifications ont été présentées et validées par le Conseil de la Vie Sociale qui s'est réuni le 1ier octobre 2025.

## Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de modifier le contrat de séjour de l'EHPAD tel que présenté ci-dessus

AUTORISE Madame la présidente et Madame la Vice-présidente sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait à Lodève le 27 octobre 2025

Pour copie conforme

La présidente du CCAS Gaëlle LEVEQUE